

Protocole de reprise des activités du DOJO IAMA (sections Judo/Ju Jitsu)

**Entrée en vigueur :** à partir du 5 janvier 2021

**Conditions sanitaires :**

* Gestes barrières COVID-19
* Port du masque obligatoire en dehors de la pratique
* Ouverture des fenêtres pour ventiler la salle d’entraînement (environ 30 min avant le début des cours)
* Désinfection du tatami entre chaque jour de cours
* Pas d’accès aux vestiaires collectifs
* **Seuls les cours pour les mineurs seront assurés jusqu’à nouvel ordre**

**Avant le début des cours**

Les parents de pratiquants mineurs devront prendre la température de leur enfant avant sa venue au dojo. Un pratiquant ayant une température supérieure à 37,8 °C ne sera pas autorisé à entrer de même que s’il présente des symptômes faisant suspecter une infection COVID (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d’odorat, diarrhées,…) dans les dernières 48h.

**Avant de se rendre au dojo, les pratiquants devront :**

* Etre douchés et avoir les cheveux lavés
* S’assurer que leur tenue de pratique (Judogi) ait bien été lavée
* Avoir les mains propres et les ongles correctement coupés
* Etre allé aux toilettes
* Mettre sa tenue de pratique (judogi) sous un survêtement pour ne pas la salir pendant le trajet vers le dojo.
* Prendre un sac à l’intérieur duquel doivent figurer des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, ses zoori ou chaussons, sa bouteille d’eau et une fiche comprenant les coordonnées de l’accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

**A l’arrivée au dojo**

**Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 6 ans** présentes dans le dojo (en dehors des temps d’activité physique), y compris pour le professeur pendant qu’il dispense ses cours.

Chacun doit Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...

Les pratiquants mineurs sont accompagnés par **une seule** personne majeure portant un masque sur le visage (selon les directives ministérielles) et se désinfectent les mains dès l’entrée (gel hydro-alcoolique à disposition).

L’enseignant ou le bénévole autorise le pratiquant à pénétrer dans la salle d’entraînement en suivant le parcours de circulation organisé par le club (marquage au sol, barrières, sens de circulation unique, une porte d’entrée, une porte de sortie)

**L’utilisation des vestiaires collectifs reste interdite jusqu’à nouvel ordre.**

Des chaises seront mises à disposition dans la salle d’entraînement pour les pratiquants espacées d’un mètre.

A cet emplacement, ils retirent leur survêtement, le plie soigneusement et le dépose dans leur sac.

Ils posent leurs zoori ou chaussons, sortent leur gourde, leur paquet de mouchoirs et leur gel hydro-alcoolique. Les autres effets personnels doivent rester dans le sac (téléphone,…)

Ils s’assoient sur le tatami, les jambes dirigées vers l’extérieur et se massent les pieds avec du gel hydro-alcoolique.

Ils se retournent vers l’intérieur, se lèvent, saluent le tatami et rejoignent l’emplacement pour le salut commun de démarrage.

A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l’aide de gel hydro-alcoolique.

**Le salut s’effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d’au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).**

**La séance peut se dérouler selon différentes formes de travail en proscrivant les phases de contact.**

Le professeur proposera les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance :

* Constitution de sous groupes étanches de 6 judoka maximum.
* Recours aux exercices conventionnels permettant la **pratique individuelle et la distanciation de 2 mètres entre les judoka**

**Un registre détaillé des présences sera tenu afin de permettre le suivi de cohorte**

**des pratiquants.**

**Les retardataires ne seront pas acceptés.**

**De la fin de la séance à la sortie du dojo**

En fin de séance, après le salut, l’enseignant libère les pratiquants qui saluent le tatami puis s’assoient au bord les jambes tournées vers l’extérieur et se massent les pieds avec du gel hydro-alcoolique.

Ils chaussent leurs zoori, mettent leur kit sanitaire et leur gourde dans leur sac.

Ils revêtent leur survêtement au dessus du judogi et remettent leurs chaussures puis attendent l’autorisation pour rejoindre leur accompagnant à la porte de sortie.

Les pratiquants du cours suivants pourront entrer et se diriger vers les chaises dédiées situées à un autre emplacement de la salle que celles du cours précédent.

**Passage aux toilettes**

Il sera interdit de circuler seul pour aller aux toilettes donc les enfants devront prendre leurs précautions avant l’entraînement.

**Préconisations sanitaires à prendre en arrivant à son domicile**

* Mettre sa tenue de pratique (judogi) au lave-linge
* Désinfecter ses zoori
* Laver sa gourde
* Réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque)

**Consignes générales à l’attention des accompagnants de pratiquants mineurs**

Il est interdit d’entrer dans la salle d’entraînement pour quelque motif que ce soit.

Il vous est demandé d’accompagner votre enfant à l’entrée du dojo et d’attendre avec lui sa prise charge par un enseignant.

Il vous est demandé de préparer le retour au dojo de votre enfant en lui expliquant les gestes barrière et la distanciation sociale ainsi que le respect strict de ce protocole de reprise afin de faciliter le travail des enseignants et bénévoles.

Un enfant qui ne respecterait pas volontairement et à plusieurs reprises les consignes de sécurité, serait renvoyé dans son foyer.

**Salle d’entrainement**

entrée du Dojo

sortie du Dojo

sortie salle d’entraînement

Entrée salle d’entraînement